

Histoire des doctrines économiques

Département de philosophie

Troisième année

Dr. Mohammad ALTaghous

Le capitalisme

est un concept à la fois économique, sociologique et politique. Caractérisant un système s'appuyant sur la propriété privée des moyens de production, sa définition donne lieu à des variations et dans le temps, et en fonction des sensibilités politiques des personnes qui emploient le terme. On considère généralement que ses fondements sont l'accumulation du capital et la réalisation de profit.

Le terme "capitalisme" provient du mot latin 'caput' qui signifie « la tête », à l'origine la tête de bétail (le cheptel).

Le mot apparaît postérieurement [7] à ceux de « capital », de « capitaliste », ou de « mode de production capitaliste » qui sont au XIXe siècle les termes régulièrement utilisés par Marx :

- Le mot «capital» apparaît au XIIe siècle dans le sens de fonds, d'avance, de masse d'argent à faire fructifier[8],[9],[10].
- Le mot « capitaliste » désigne peu après un « détenteur de richesses » pour ensuite désigner l'entrepreneur, « celui qui engage une masse d'argent dans le processus de production ».
- Le mot «capitalisme» apparaît en Allemagne au XIXe siècle, employé par les socialistes allemands comme Engel, puis des sociologues-historiens comme Max Weber et Werner Sombart

Il ressort que l'étymologie du terme « capitalisme » renvoie en permanence à ses deux caractéristiques fondamentales:

- le «capital» comme masse d'argent, génératrice de revenus ;
- le «capitaliste» comme agent opérationnel ou comme vecteur social.

Comme le dit l'historien Fernand Braudel : « Capitalisme doit être mis et perçu entre capital et capitaliste ».

Les usages presents du terme:

La définition varie selon la géographie, la politique, le temps, les cas historiques et la culture. Le dictionnaire Larousse donne plusieurs définitions du "capitalisme" :

- « statut juridique d'une société humaine caractérisée par la propriété privée des moyens de production et leur mise en œuvre par des travailleurs qui n'en sont pas propriétaires. »,
- « système de production dont les fondements sont l'entreprise privée et la liberté du marché. »,
- « système économique dont les traits essentiels sont l'importance des capitaux techniques et la domination du capital financier. »
- « Dans la terminologie marxiste, régime politique, économique et social dont la loi fondamentale est la recherche systématique de la plus-value, grâce à l'exploitation des travailleurs, par les détenteurs des moyens⁴ de production, en vue de la transformation d'une fraction importante de cette plus-value en capital additionnel, source de nouvelle plus-value.

Selon la définition de l'Académie française, d'inspiration plutôt libérale[*note 3*], le capitalisme est entièrement défini par la propriété privée des moyens de production. Un régime capitaliste existe dès lors que les individus ont le droit de posséder et de disposer librement des biens de production et des fruits de leur utilisation, ce qui implique notamment qu'ils puissent les échanger librement avec d'autres agents, et donc une économie de marché, et qu'ils puissent déterminer librement leurs arbitrages entre les différentes finalités qui leur sont ouvertes dans l'utilisation de ces moyens, dont le souci de servir les consommateurs, la rémunération des collaborateurs, la recherche du profit et l'accumulation du capital. Dans cette conception, le capitalisme est un mode d'organisation de la société qui ne préjuge pas du comportement des acteurs. La recherche du profit monétaire et l'accumulation de capital ne sont que des options offertes au libre choix des propriétaires de capital, et ne constituent pas des caractéristiques du régime capitaliste lui-même.

À cette conception s'oppose une définition d'inspiration marxiste[*note 4*], qui définit le capitalisme d'abord par la

recherche du profit, l'accumulation de capital et le fait que les travailleurs ne sont pas propriétaires de leurs outils, mais seulement de leur force de travail, ce qui constitue le salariat. Dans cette conception, le capitalisme désigne principalement un mode de comportement de certains acteurs. C'est cette conception qui est le plus souvent associée au capitalisme dans l'usage commun, ce qui confère au mot une connotation négative.

Dans la réalité, il n'existe pas de société purement capitaliste où tous les moyens de production seraient propriété privée et seraient exploités par leurs propriétaires de façon totalement libre sans intervention de l'État. Dans les sociétés réelles, les caractéristiques ci-dessus peuvent exister indépendamment les unes des autres, et chaque trait peut être plus ou moins prononcé. La propriété des ressources et moyens de production est souvent partagée entre des individus, des collectivités et des États, ce qui donne naissance à une gamme diversifiée et continue d'exercice de cette propriété, depuis les cadres juridiques exclusivement privés jusqu'au cadre étatique, en passant par des cadres juridiques particuliers qui entremêlent sphère publique et sphère privée. Par ailleurs, la séparation entre le rôle de détenteur de capitaux (rémunéré par le profit) et de travailleur (rémunéré par un salaire) peut disparaître lorsque les salariés possèdent une part significative des moyens de production (cas des organisations régies par des associations de salariés ou par des structures coopératives).

De plus, la propriété privée des ressources ou moyens de production peut coexister avec un haut degré d'interventionnisme de la part de l'État dans l'utilisation de ces moyens, par exemple à travers les mécanismes de fixation des prix, la réglementation des conditions d'échange ou le droit du travail.

L'impérialisme et le colonialisme ont parfois été présentés comme les « formes extrêmes du capitalisme », notamment par Rudolf Hilferding (*Le Capital financier*, 1910), Rosa Luxemburg (*L'Accumulation du capital, contribution à l'explication économique de l'impérialisme*, 1913), ou Lénine (*L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*, 1916).

Le colonialisme et l'impérialisme ne sont pas pour autant nécessaires dans un système capitaliste : en effet, la Suisse et les pays scandinaves n'ont jamais été impérialistes ni colonialistes depuis qu'ils fonctionnent de manière capitaliste.

À l'argument inverse qu'il existe des pays impérialistes qui ne sont pas capitalistes, par exemple la Rome antique ou l'Union soviétique, les auteurs marxistes répondent qu'ils ne prétendent pas que l'impérialisme est exclusivement capitaliste, mais qu'à un certain stade de développement, le capitalisme est forcément impérialiste, ce qui est fort différent.

Le libéralisme

est une doctrine de philosophie politique qui affirme la liberté comme principe politique suprême ainsi que son corollaire de responsabilité individuelle, et revendique la limitation du pouvoir du souverain.

Le mot libéralisme fait son apparition au début du XIXe siècle, Les racines du libéralisme sont plus anciennes. L'opposition à l'absolutisme du souverain s'est développée dans la philosophie des Lumières (XVIIIe siècle), mais aussi auparavant par la scolastique de l'École de Salamanque (XVIe siècle)¹⁴ faisant obligation morale au souverain de respecter les droits fondamentaux de chaque être humain au motif de sa nature de créature de Dieu, douée de raison, ou plus anciennement par les chartes médiévales introduisant des droits fondamentaux dont le respect est exigé du souverain, ou encore par certains pans de la philosophie thomiste, eux-mêmes précédés par le principe de justice naturelle d'Aristote. La date des débuts formels du libéralisme ou de ses composantes politiques, économiques ou religieuses diffère selon les auteurs. De nombreux auteurs font commencer le libéralisme avec la Lettre sur la tolérance de John Locke (1689) qui complète les racines préexistantes.

Le libéralisme repose sur l'idée que chaque être humain possède des droits fondamentaux naturels précédant toute association et qu'aucun pouvoir n'a le droit de violer. En conséquence, les libéraux veulent limiter les obligations sociales imposées par le pouvoir et plus généralement le système social, telles que la morale, au profit du libre choix et de l'intérêt de chaque individu indépendamment des autres.

La question de l'articulation entre « libéralisme économique » et « libéralisme politique » reçoit des réponses variées

Le libéralisme repose sur l'idée que chaque être humain possède des droits fondamentaux naturels précédant toute association, et qu'aucun pouvoir n'a le droit de violer, et prône la liberté d'expression des individus.

Dans le domaine économique, le libéralisme économique défend notamment l'initiative privée, la libre concurrence et son corollaire l'économie de marché et est ainsi coïncidant du capitalisme³. Sur le plan social et politique, le libéralisme politique veut limiter les obligations imposées par le pouvoir et plus généralement le système social, telles que la morale, au profit du libre choix et de l'intérêt de chaque individu indépendamment des autres^{4,5}. Il prône des pouvoirs politiques encadrés par une loi librement débattue et défend un État de droit et des contre-pouvoirs

Au libéralisme classique, fondé davantage sur la liberté en tant que droit négatif (protection contre la coercition directe du souverain), s'oppose parfois le libéralisme social fondé sur la liberté en tant que droit positif (protection exigée du souverain contre la misère matérielle ou la pression morale communautaire, quitte à accorder au souverain un droit de coercition sociale à cette fin. Ainsi le libéral peut être suivant le cas :

- celui qui exige de l'État qu'il brise une tradition qui contraint la liberté de l'individu (caste, statuts, discriminations et privilèges...),
- celui qui défend la liberté de pratiquer ou non une religion ou une tradition, celui qui demande que l'État intervienne pour redonner une véritable capacité d'action économique (bridée par un monopole, la pauvreté, le manque d'éducation, de crédit ou autre), ou encore
- celui qui s'oppose à l'intervention du pouvoir (dans le respect de l'initiative privée, de la libre concurrence, de l'égalité de traitement...)

Naissance du libéralisme

La pensée libérale se construit entre le milieu du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle, sous l'impulsion des philosophes des Lumières, en opposition à l'absolutisme politique légitimé par des conceptions religieuses. Les théoriciens du libéralisme sont nombreux et divers. Pour n'en citer que quelques-uns parmi ceux reconnus comme « grands penseurs libéraux » à la naissance du libéralisme, on évoquera John Locke au XVII^e siècle, Turgot ou Smith au XVIII^e siècle . La diversité de

leurs écrits ne peut se comprendre qu'en fonction du contexte historique avec lequel ils étaient en interaction.

Il n'y a de liberté, pour Montesquieu, que si « le pouvoir arrête le pouvoir ».

Ainsi, John Locke pose ce qui deviendra les fondements de la philosophie libérale moderne, avec l'« état de droit », en organisant et en développant ses thèmes principaux : théorie des droits naturels, limitation et séparation des pouvoirs, justification de la désobéissance civile, affirmation de la liberté de conscience, séparation de l'Église et de l'État, avec sa Lettre sur la tolérance de 1699, où il combattit les doctrines religieuses intolérantes.

Hume, Condillac et Montesquieu, quant à eux, développent les conséquences de leurs positions philosophiques libérales dans les domaines politique et économique. Montesquieu (1689-1755), faisant face au pouvoir absolu de la monarchie française se soucie alors principalement d'instaurer une séparation des pouvoirs afin de limiter les abus du pouvoir exécutif du roi et garantir ainsi les libertés du Parlement et de la Justice avec L'Esprit des lois (1748). Il articulera une pensée républicaine et libérale, et défendit ainsi « la vertu civique, l'amour de la patrie et la liberté »²⁴.

Parallèlement, avec le développement de la circulation des échanges en Europe, des penseurs plutôt connus en tant qu'économistes, comme Turgot et Adam Smith, prennent soin de rattacher leurs revendications pour les libertés économiques aux racines philosophiques du libéralisme, face à l'administration étatique alors très contrôlante. Adam Smith reste ainsi l'un des principaux théoriciens du libéralisme économique en fondant une théorie économique à partir d'une intuition de Bernard Mandeville. L'école libérale dite « classique » se constitue alors comme une pensée cohérente englobant tous les domaines de l'action humaine étudiés à cette époque.

Les droits naturels

Le fondement de la pensée libérale est une théorie du droit selon laquelle chaque être humain est seul maître de lui-même et possède des droits fondamentaux et inaliénables qui découlent de sa simple existence et sont inhérents à la nature humaine, indépendamment des structures sociales dans lesquelles il est (ou n'est pas) inséré. Ces droits sont le droit à la liberté et le droit à la propriété.

Du droit à la vie découlent le droit de légitime défense contre toute agression, le droit à la sûreté et le droit de résistance à l'oppression.

La définition de la liberté individuelle est celle de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. »

Certains philosophes des Lumières lui préfèrent la définition suivante : « La liberté est l'autorisation de n'obéir à aucune autre loi extérieure que celles auxquelles j'ai pu donner mon assentiment » (Kant, note de la 2e section de Vers la paix perpétuelle).

La liberté se traduit par le droit pour chacun d'agir comme il le décide afin de poursuivre ses objectifs propres par ses moyens propres, d'échanger, de s'associer et de contracter librement, de s'exprimer librement et de choisir librement ses sources d'information.

Le droit de propriété est le droit pour chaque individu de disposer à sa guise du fruit de son activité et des richesses qu'il a créées ou acquises de façon légitime, ainsi que de s'approprier toute chose (par exemple l'espace qu'il occupe ou l'air qu'il respire) qui n'est pas déjà la propriété d'un autre individu. Ces droits ont un caractère universel. Ils sont applicables à tous les êtres humains, à tout moment et en tout lieu, ce qui fonde l'égalité en droit.

Un droit naturel se distingue d'un droit positif en ce que son exercice ne suppose rien quant à l'action d'autres personnes et qu'il ne découle pas d'une définition législative. « Personnalité, Liberté, Propriété [...] sont antérieures et supérieures à toute législation humaine. » (Bastiat)

La thèse des droits naturels est largement développée par John Locke. De cette théorie est issue la conception moderne des droits de l'homme qui a fourni historiquement une partie de la justification idéologique de la Révolution américaine et de la Révolution française.

Cependant, la théorie des droits naturels a été vigoureusement contestée par Jeremy Bentham et John Stuart Mill. Selon ces deux auteurs, dont les idées sont déjà présentes in nucleo chez David Hume (Enquête sur les principes de la morale, Section V, Pourquoi plaît l'utilité, Deuxième partie), les principes du libéralisme ne ressortissent pas au respect de droits naturels dont Bentham et Mill nient par ailleurs l'existence, mais à la contribution essentielle de la liberté à notre bonheur. Pour les utilitaristes, une société heureuse est une société libre où chacun vit comme il l'entend tant que cela ne nuit pas à autrui. C'est le principe de non-nuisance développé par J.S. Mill dans son De la liberté. L'utilitarisme pense donc que les sociétés libérales sont celles qui maximisent notre bonheur.

On voit dès lors où se situe la différence entre l'école libérale des droits naturels dont Kant est un des représentants les plus marquants, et le libéralisme utilitariste. L'utilitarisme admettra par exemple le sacrifice de certains au bonheur du plus grand nombre tandis que le libéralisme d'obédience kantienne tiendra la vie humaine pour sacrée et inaliénable puisque le respect absolu de la vie d'autrui est imposée par le droit naturel. Se pose alors la question de savoir si une démocratie libérale a le droit d'enrôler ses citoyens lorsqu'elle est en danger. Faute d'envisager des cas tels que la guerre, la théorie libérale des droits naturels s'interdit de penser le rôle de l'État (dont la version extrême libertarienne conteste du reste la légitimité) dans les relations internationales.

Inversement, l'utilitarisme libéral peut courir le danger grave de justifier les raisonnements du type la fin justifie les moyens. Jusqu'où a-t-on le droit de sacrifier le bonheur de certains au bonheur du plus grand nombre ? Ou bien encore : y a-t-il place pour l'eugénisme dans une société libérale ?

Les différents aspects du libéralisme

Aspect social

Le libéralisme exige de la société le respect des droits naturels et la limitation des compétences de l'État comme le dit le philosophe allemand Wilhelm von Humboldt dans son Essai sur les limites de l'action de l'État (1792). Une société libérale est le résultat des choix et des actions effectués librement par l'ensemble de ses membres, ce qui lui permet théoriquement de prendre des formes très diverses.

Cependant, la plupart des auteurs libéraux forment un pronostic explicite ou implicite sur la forme que doit prendre une société libérale. Ils partent du constat que l'être humain est un animal profondément social, qui est attentif aux sentiments et au bien-être de ses semblables et sait que l'association avec eux est le moyen de sa propre survie et de sa propre satisfaction. Tout en reconnaissant l'extrême diversité des êtres humains, les penseurs libéraux ont a priori confiance dans leur action spontanée, et pensent que les individus sont conduits par leurs instincts et leur raison à coopérer et à mettre en place des solutions efficaces d'un point de vue individuel et social.

Aspect politique

Le libéralisme classique admet que l'institution de l'État est nécessaire pour faire respecter l'interdiction de la violence. Chacun doit renoncer à utiliser la violence, selon le principe fondamental de responsabilité individuelle, et en confier à l'État le monopole, au service de la protection de chacun contre tous les autres.

L'État étant une organisation humaine, les libéraux pensent que le risque que les hommes qui le composent abusent de ce monopole de la violence est permanent. En même temps qu'il est le garant des libertés, l'État est donc perçu comme la plus grave menace pour ces mêmes libertés. Lui accorder « le monopole de la violence légitime » (Max Weber) a pour contrepartie nécessaire de limiter son domaine d'action de façon rigoureuse.

Pour les libéraux classiques, les seules fonctions légitimes de l'État sont celles qui assurent la protection du citoyen : police, justice, diplomatie et défense nationale. Ces fonctions forment l'État minimal limité à ses

fonctions dites régaliennes. Dans l'exercice de ces fonctions, l'État doit être soumis aux mêmes lois que les citoyens, et ne pas faire de lois qu'il ne s'appliquerait pas à lui-même.

Le libéralisme classique ne se prononce pas sur la forme institutionnelle de l'État, mais seulement sur l'étendue de ses pouvoirs. Il préfère néanmoins les dispositions qui permettent de limiter effectivement ces pouvoirs, comme la démocratie et la séparation des pouvoirs.

Le libéralisme classique ne reconnaît pas de droits particuliers aux majorités, même démocratiquement élues. De la même façon qu'il interdit à un plus fort d'imposer sa volonté à un plus faible, il interdit à un plus grand nombre d'individus d'imposer leur volonté à un plus petit nombre. Le rôle de l'État libéral n'est pas de faire régner la loi de la majorité, mais au contraire de protéger la liberté des individus et des minorités contre les plus forts et les plus nombreux. En particulier, le libéralisme classique refuse qu'une majorité, même démocratique, puisse étendre le domaine d'action exclusif de l'État au-delà de l'État minimal

Les démocraties modernes sont qualifiées de libérales car y sont institués l'État de droit, la séparation et la limitation des pouvoirs ainsi que la liberté de la presse. Elles prennent soit la forme d'une République (exemple : Allemagne, Inde, France) soit d'une Monarchie constitutionnelle (exemple : Espagne, Norvège, Pays-Bas, le Royaume-Uni et son Commonwealth, Suède).

Aspect économique

Deux positions coexistent dans la tradition classique. À la suite d'Adam Smith, l'école classique anglaise (Smith, Malthus, Ricardo, Stuart Mill) légitime une certaine intervention de l'État dans la sphère économique en lui assignant d'abord trois devoirs :

« Le souverain n'a que trois devoirs à remplir [...]. Le premier, c'est de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part d'autres sociétés indépendantes [...]. Le deuxième, c'est de devoir protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, ou bien le devoir d'établir une administration exacte de la justice [...]. Et le troisième, c'est le devoir d'ériger ou d'entretenir certains ouvrages publics et certaines

institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers, quoiqu'à l'égard d'une grande société ce profit fasse plus que rembourser les dépenses »

Au fil de la Richesse des nations, Adam Smith ajoute d'autres prérogatives à l'État. Il prévient que la « main invisible » n'intervient que dans des situations de concurrence, comme dans le petit artisanat, et avertit que, pour leur part, les industriels conspirent toujours ensemble afin de faire monter les prix. L'État a donc le devoir de sauvegarder les conditions de la concurrence contre les capitalistes. Enfin, certaines activités de l'industrie ont des effets non souhaitables (principe des externalités) : la division du travail abrutit les hommes ; et il faut souhaiter que l'État prenne en charge ces désagréments, en assurant l'éducation de la population par exemple.

Pour les classiques français (Turgot, Condillac, Say), le libéralisme économique est essentiellement l'application de la philosophie libérale aux actes économiques : l'économie n'est qu'un des domaines de l'activité humaine où l'État n'a pas de légitimité à intervenir autrement que comme un acteur économique sans privilèges particuliers, et dans le plus petit nombre de domaines possible : la protection des citoyens, l'exécution de la justice et la défense contre d'éventuels agresseurs. Ils jugent inutile et dangereuse toute intervention supplémentaire, considérant d'une part que l'initiative privée, informée par le marché, est à même de suppléer avantageusement la plupart des fonctions de l'État, et, d'autre part, que l'extension de la sphère d'intervention de l'État conduit à une croissance non maîtrisée de la sphère publique au détriment de l'initiative privée, à des inefficacités chroniques, et même à des dérives totalitaires.

La mondialisation

(ou globalization pour les anglo-saxons) est le processus d'ouverture de toutes les économies nationales sur un marché devenu planétaire. La mondialisation est favorisée par l'interdépendance entre les hommes, la déréglementation, la libéralisation des échanges, la délocalisation de l'activité, la fluidité des mouvements financiers, le développement des moyens de transport, de télécommunication...

Les entreprises multinationales déterminent leurs choix stratégiques (localisation, approvisionnements, financement, circuits de commercialisation, recrutements, débouchés, investissements...) à l'échelle mondiale, en comparant les avantages et inconvénients que leur procurent les différentes solutions nationales possibles.

Le terme de "mondialisation" est surtout utilisé dans le domaine économique, mais celle-ci touche à toutes les activités humaines : industrie, services, commerce, politique, social... Elle concerne aussi la communication et les échanges entre tous les individus de la Terre devenue "village planétaire" et entre les différentes cultures. Il devient alors très difficile de fonctionner dans un marché uniquement national.

arguments des partisans de la mondialisation

Elle est une étape nécessaire pour permettre aux pays du tiers-monde de devenir des pays industrialisés et développés, et ne plus être seulement des exportateurs de matières premières. Par les échanges interculturels, elle permet à l'homme d'ouvrir ses horizons. Les défenseurs de la mondialisation néolibérale la présentent comme inéluctable, irréversible et incompatible avec les Etats-nations. Ces derniers sont stigmatisés en tant que structures trop anciennes et inadaptées, devant être remplacées par un gouvernement mondial.

critiques faites à la mondialisation :

- la déréglementation des économies nationales ;
- la libéralisation exagérée des échanges ;
- l'hégémonie des grandes entreprises multinationales ;